



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 16 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Éric Pilote, attachés politiques, Laurence Gillot, conseillère stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Steven Boivin, Linda Brouillette et Edmond Leclerc.

CE-2022-125

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 2 FÉVRIER 2022 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 2 février 2022 ainsi que de la séance spéciale tenue le 31 janvier 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-126

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Jacques-Cartier, dossier RS-21-424, comme illustré au plan numéro CRO-21-698 du 24 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jacques-Cartier	Nord	De l'adresse numéro 959 jusqu'à la ligne de lot entre les numéros 979 et 983	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-698 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-127

REJET - SOUMISSION 2021 SP 310 - RÉFECTION DU TROTTOIR CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 12 août 2021, un appel d'offres public pour la réfection du trottoir côté ouest du boulevard de la Confédération;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu de la plus basse soumission conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 310 pour les travaux de réfection du trottoir côté ouest du boulevard de la Confédération, et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2022-128

SOUMISSION 2020 SP 104A - MODERNISATION DE L'ASCENSEUR DE SERVICE - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. / Gestion DMJ, 57, route 105, unité 200, Chelsea, Québec, J9B 1L3, pour la fourniture de matériaux, de main-d'œuvre, la coordination des travaux et de sous-traitants, le contrôle de la qualité, la formation du personnel et tous les équipements nécessaires pour la modernisation de l'ascenseur de service à la Maison du citoyen, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total forfaitaire de 456 594,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 janvier 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18001-012-88850	416 931,61 \$	Plan directeur électromécanique - 18-2006 - Maison du citoyen - Monte-charge
04-13493	19 856,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	19 806,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2022.

Adoptée

CE-2022-129

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À RÉALISER DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE 50, ENTRE LES CHEMINS FINDLAY ET DOHERTY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) procède actuellement à des travaux d'élargissement de l'autoroute 50, entre les chemins Findlay et Doherty, dans les municipalités de Gatineau et de l'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus entre les mois de février 2022 et septembre 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ 31 mois consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de détour requise dans le cadre des travaux sera entièrement sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution de ces travaux, les bretelles seront fermées de façon sporadique à l'échangeur de l'avenue Lépine pour permettre la réalisation de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux à compter de 6 h 30 du lundi au jeudi;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère pourrait avoir à réaliser des travaux de nuit, soit entre 21 h et 7 h, lorsque les fermetures de bretelles sont requises à l'échangeur Lépine afin de minimiser l'impact qu'auront ces travaux sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère pourrait avoir à réaliser des travaux le dimanche, de façon exceptionnelle, afin de rattraper des retards à l'échéancier des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux d'élargissement de l'autoroute 50, entre les chemins Findlay et Doherty, hors des heures permises;
- demande au ministère des Transports du Québec d'émettre les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2022-130

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À UTILISER LA RUE JOSEPH, L'AVENUE DE BUCKINGHAM, L'AVENUE LÉPINE ET LE CHEMIN PAGÉ COMME ROUTES DE DÉTOUR DANS LE CADRE DES FERMETURES DE BRETELLES DES ÉCHANGEURS LÉPINE ET DOHERTY, REQUISES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE 50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) procède actuellement à des travaux d'élargissement de l'autoroute 50 entre les chemins Findlay et Doherty, dans les municipalités de Gatineau et de l'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus entre les mois de février 2022 et septembre 2024 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ 31 mois consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE certaines bretelles seront fermées de façon sporadique aux échangeurs Lépine et Doherty pour permettre la réalisation de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces fermetures, la rue Joseph, l'avenue de Buckingham au nord de l'avenue Lépine, l'avenue Lépine ainsi que le chemin Pagé seront utilisés comme chemin de détour pour les véhicules automobiles et les camions;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins de détour ne sont pas des routes autorisées à la circulation des véhicules lourds, sauf en livraison locale, en temps normal;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de détour requise dans le cadre des travaux sera entièrement sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'autoroute 50 s'échelonneront sur plusieurs mois et que la circulation sur les routes de détour sera plus importante par moment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le ministère des Transports du Québec à utiliser la rue Joseph, l'avenue de Buckingham au nord de l'avenue Lépine, l'avenue Lépine et le chemin Pagé comme routes de détour dans le cadre des travaux d'élargissement de l'autoroute 50, de façon sporadique, entre février 2022 et septembre 2024 inclusivement, selon les besoins du chantier;
- demande au ministère des Transports du Québec d'émettre les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2022-131

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 52 ET 2 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 54 ET 4 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 3 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 3

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 52 et 2, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 54 et 4, la liste des réquisitions numéro 3 ainsi que la liste des embauches numéro 3 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	33 526,30 \$	Du 24 au 28 janvier 2022
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	984 095,78 \$	Du 24 au 28 janvier 2022

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	8 171,42 \$	Du 24 au 28 janvier 2022
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	174 896,61 \$	Du 24 au 28 janvier 2022
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	1 095,56 \$	Du 24 au 28 janvier 2022
Liste des embauches numéro 3	Embauche du personnel temporaire	900 702,93 \$	Du 16 au 22 janvier 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2022.

Adoptée

CE-2022-132

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 4 ainsi que la liste des embauches numéro 4 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	3 500,00 \$	31 janvier au 4 février 2022
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	286 968,62 \$	31 janvier au 4 février 2022
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	1 695,83 \$	31 janvier au 4 février 2022
Liste des embauches numéro 4	Embauche du personnel temporaire	172 956,23 \$	23 au 29 janvier 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2022.

Adoptée

CE-2022-133

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 377 234,48 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 377 234,48 \$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2022.

Adoptée

CE-2022-134

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 116791

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 116791 est un col bleu occasionnel;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicables aux salariés cols bleus occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 116791 s'est absenté sans avis ou motif valable et n'a pas communiqué avec son superviseur depuis le 14 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service concerné et du Service des ressources humaines à l'égard de la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 116791.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif